



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Jeudi 26 avril 2018, à 20h00  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence : Mme Anuta Pichon**, Présidente du Conseil communal.

Appel : 60 présents lors de l'appel.

14 personnes excusées :

Mmes et MM. Luigi Carluccio <sup>1</sup>, Eric Darbellay, Christelle Dick, Maria Gordillo, Anne-Thérèse Guyaz, Charles-Henri Hayoz, Jacques Neiryndck, Maria Teresa Perez Chevallaz, Hervé Perret, Stéphane Raveau, Didier Realini, Myriam Schelling Barry, Anne-Claude Studer, Sebastian Süess.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 23 mars 2018
3. Assermentation
4. Nomination d'un suppléant au sein de la Commission d'urbanisme
5. Désignation d'un délégué auprès de la Commission intercommunale " Sécurité publique dans l'Ouest lausannois "
6. Préavis n° 2018/03 – Réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts – Demande de crédit de construction
7. Préavis n° 2018/04 – Réfection de deux ouvrages d'art du Pont Bleu (RC 82) – Demande d'un crédit de construction
8. Préavis n° 2018/05 – Plan fixant la limite des constructions, rue de Villars
9. Divers
10. Communications municipales

---

<sup>1</sup> M. Luigi Carluccio, annoncé absent durant l'appel, était excusé.

## COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien, et le public, **Mme la Présidente** déclare la séance ouverte.

Précision est donnée que le beamer a été installé sur demande d'un Conseiller en vue du traitement des préavis n° 2018/03 et 2018/05.

### **Au chapitre des représentations :**

*« Le **samedi 24 mars 2018**, j'ai assisté à la traditionnelle soirée du chœur d'hommes Echo des campagnes avec, en seconde partie, un moment musical fort entraînant avec le Paradise Creek New-Orleans Jazz Band.*

*Le **vendredi 20 avril 2018**, je me suis rendue à la soirée d'ouverture officielle de la saison tennistique du Tennis Club Ecublens où j'ai pu partager un moment très convivial dans une ambiance quasi estivale. »*

### **Au chapitre des communications :**

*« **Rapports d'activité annuels** : Comme mentionné lors de notre dernière séance, je reviens sur ma demande formulée lors du Conseil du 5 octobre 2017 [procès-verbal : pages 2 et 3] et réitérée lors du Conseil du 8 décembre 2017 [procès-verbal : page 2]. J'invite expressément les commissions permanentes n'ayant pas transmis leur rapport d'activité pour l'année 2017 à le faire d'ici au Conseil du 22 juin 2018 au plus tard. La législature actuelle ayant débuté au 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce document peut également couvrir le second semestre 2016.*

*Permettez-moi de souligner que cette exigence est prévue dans notre Règlement du Conseil. En annexe au présent procès-verbal, le secrétariat du Conseil joindra l'extrait du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2017 [pages 2 et 3] dans lequel mon prédécesseur s'est d'ailleurs exprimé clairement à ce sujet et qui devrait satisfaire votre complète information (annexe I).*

***Sortie du Conseil du 5 mai 2018** : Sur une note plus légère, j'invite celles et ceux d'entre vous qui participeront à notre prochaine Sortie du Conseil de bien vouloir se munir d'une pièce d'identité officielle afin de pouvoir participer à la visite du Palais fédéral. »*

### **Au chapitre des correspondances :**

**Mme la Présidente** donne lecture de la lettre de démission de M. le Conseiller communal Laurent Renaud du 3 avril 2018 (annexe II).

### **POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**Mme la Présidente**, suite à la démission de M. Laurent Renaud propose d'ajouter :

*en point 4 :*      Nomination d'un suppléant au sein de la Commission d'urbanisme ;

*en point 5 :*      Désignation d'un délégué auprès de la Commission intercommunale " Sécurité publique dans l'Ouest lausannois "

L'ordre du jour tel que modifié est **accepté à l'unanimité**.

## **POINT 2      Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 mars 2018**

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, ce document est **accepté à une large majorité avec trois abstentions**.

## **POINT 3      Assermentation**

**Mme la Présidente**, conformément au point 3 de notre ordre du jour et aux *Communications présidentielles*, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau Conseiller en remplacement de M. Laurent Renaud (PLR + ID), démissionnaire.

Elle rappelle brièvement la procédure y relative :

*« Je vais appeler la future Conseillère à venir devant la tribune, puis, lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors Mme Bolatdemirci qui, à ce moment, lèvera la main droite en disant « je le promets ». Après lecture du serment et promesse faite, elle pourra rejoindre les rangs du Conseil. J'appelle donc Mme Bolatdemirci à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »*

Après lecture du serment, puis promesse faite, Mme Bolatdemirci rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

**⇒ L'effectif passe à 61 Conseillers présents.**

## **POINT 4      Nomination d'un suppléant au sein de la Commission d'urbanisme**

**Mme la Présidente**, comme mentionné lors de l'approbation de l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à la nomination d'un suppléant au sein de cette commission. Elle attend les propositions de l'Assemblée.

**M. José Birbaum**, au nom du PLR + ID, propose la candidature de M. Samuel Karlen.

**Mme la Présidente** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, elle invite l'Assemblée à élire tacitement **M. Samuel Karlen** par acclamation.

## **POINT 5      Désignation d'un délégué auprès de la Commission intercommunale " Sécurité publique dans l'Ouest lausannois "**

**Mme la Présidente**, comme ci-avant, rappelle que l'Assemblée doit procéder à une désignation au sein de cette Commission. Elle attend les propositions de l'Assemblée.

**Mme Fabienne Crausaz**, au nom du groupe PLR + ID, propose la candidature de M. José Birbaum.

**Mme la Présidente** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, elle invite l'Assemblée à désigner tacitement **M. José Birbaum** par acclamation.

## **POINT 6      Préavis n° 2018/03 – Réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts - Demande de crédit de construction**

**Mme la Présidente** passe la parole à M. Jean Aristide Timba Bema pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Christiane Roy Blanchoud pour celles de la Commission des finances (ci-après COFI).

**M. Timba Bema** souligne que la Commission ad hoc a apprécié la qualité et la disponibilité du Municipal concerné à répondre aux questions et passe aux conclusions qui sont les suivantes :

*« Après délibération, la Commission se prononce à l'unanimité en faveur de la réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts. Elle vous recommande, par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis n° 2018/03 telles que présentées. »*

VŒU DE LA COMMISSION AD HOC :

*« La commission a émis le vœu qu'une signalisation adaptée soit installée pour interdire l'accès aux vélos, trottinettes, grillades, etc. De plus, elle souhaite qu'un point d'eau soit installé afin de permettre aux usagers de se désaltérer par temps chaud. »*

**Mme Roy Blanchoud**, après avoir donné lecture du 3<sup>ème</sup> § de ce rapport dont la teneur est la suivante :

*« Cette dépense figure au plan des investissements pour un montant de Frs 300'000.00. Dès lors la Commission souhaite que le montant final à payer se rapproche le plus possible de celui indiqué au plan des investissements. Il est également relevé à ce stade le montant des divers et imprévus, estimé à Frs 30'000.00, qui paraît quelque peu surévalué mais qui permettrait de faire face à une éventuelle augmentation des coûts due à des complications observées durant le curage des drains existants. »*

passé aux conclusions de la COFI qui sont les suivantes :

*« La Commission des finances, après délibération, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, d'accorder à la Municipalité, un crédit de Frs 322'000.00 pour la réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts.»*

**Mme la Présidente** remercie M. Jean Aristide Timba Bema et Mme Christiane Roy Blanchoud pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Guillaume Leuba**, au nom de son groupe, formule une suggestion concernant l'accès au chemin situé le long du Collège Pluton dont il indique l'emplacement à l'écran. Située dans l'angle du bâtiment, une bordure en pierre de 10 centimètres représente selon lui, d'une part, un certain danger et, d'autre part, bloque la circulation des piétons, vélos, poussettes ainsi que des personnes en chaises roulantes sortant de la station de métro En Crochy ou s'y rendant.

Ne pourrait-on profiter de ce futur chantier pour aménager cet emplacement, soit en élargissant la partie concernée de ce chemin, soit en aplanissant la bordure mettant un frein à la circulation des personnes à mobilité réduite, des vélos et des poussettes ?

**M. Jean Cavalli, Municipal**, précise que la Municipalité prend bonne note de cette suggestion et étudiera ce qui peut être réalisé sans trop dépasser le crédit accordé, comme souhaité par la COFI dans son rapport.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2018/03 est **accepté** tel que présenté à **une très large majorité avec deux abstentions**.

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2018/03,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- 1) d'accepter le projet de réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 322'000.00 (trois cent vingt-deux mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 « Sports » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines, véhicules et équipements », plus précisément dans le compte n° 170.5060.324 « Pluton – Rénovation terrain basket ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

### **POINT 7**      **Préavis n° 2018/04 – Réfection des deux ouvrages d'art du Pont Bleu (RC 82) -** Demande de crédit de construction

**Mme la Présidente** passe la parole à M. Jean-Claude Merminod pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Christiane Roy Blanchoud pour celles de la COFI :

*« Après délibération, la commission ad hoc pour le préavis 2018/04 vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

Après avoir relevé que la Commission des finances « [...] se plaît à relever l'excellent travail de présentation de ce préavis clair et détaillé. », **Mme Christiane Roy Blanchoud** passe aux conclusions de la COFI qui sont les suivantes :

*« La Commission des finances, après délibération, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, d'accorder à la Municipalité, un crédit de Frs 795'000.00 pour la réfection des deux ouvrages d'art du Pont Bleu (RC 82). »*

**Mme la Présidente** remercie M. Jean-Claude Merminod et Mme Christiane Roy Blanchoud pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Michele Mossi** encourage d'emblée fortement l'Assemblée à soutenir ce préavis qui est largement financé par la Confédération et le canton. Il émet cependant un regret lié à la piste cyclable qui se trouve sur un seul côté de la route, de sorte que les vélos circulant d'Ecublens à Crissier doivent s'arrêter, attendre aux feux, puis traverser le passage à piétons pour reprendre la piste cyclable en direction de Crissier. Il trouve dommage que l'on ne soit parvenu à obtenir une piste dans les deux sens.

Grâce à l'intérêt de la Municipalité, un trottoir côté est (Lausanne) est prévu, trottoir réservé en principe aux piétons. La piste cyclable se situant côté ouest (Crissier), il s'attend par conséquent à ce que les vélos, plutôt que de patienter aux feux et arrêter la circulation routière, utilisent ce trottoir-là.

Selon ce qu'il a compris, il est toutefois impossible d'apporter des modifications à cet endroit.

**M. Nicolas Morel** encourage également l'Assemblée à soutenir ce préavis. Il a une question s'adressant au rapporteur de la commission ad hoc concernant les critères d'adjudication, et plus particulièrement, il cite [page 2 du rapport] :

*« A noter que le prix est noté selon la méthode dite 'au carré', moins sévère que la méthode traditionnelle 'au cube'. »*

Il souhaiterait une explication au sujet de cette mention quelque peu sibylline.

**M. Aitor Ibarrola**, en sa qualité de Président de cette commission ad hoc répond très volontiers, précisant qu'il a orienté M. Jean-Claude Merminod, rapporteur, quant à cet élément abordé en cours de discussions.

Il donne des explications claires et précises différenciant ces deux méthodes, explications qui sont bien comprises par l'Assemblée, en témoignent ses applaudissements.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2018/04 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2018/04,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- 1) d'accepter le projet de réfection des deux ouvrages d'art de la RC 82 ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 795'000.- (sept cent nonante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.153 « RC 82 –Tir-Fédéral / Pont Bleu – ouvrages d'art ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

#### **POINT 8 Préavis n° 2018/05 – Plan fixant la limite des constructions, rue du Villars**

**Mme la Présidente** passe la parole à M. Renzo Posega pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui sont les suivantes :

*« Après délibération, la commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

**Mme la Présidente** remercie M. Renzo Posega pour son rapport et ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Nicolas Morel**, bien qu'encourageant le Conseil à soutenir ce préavis, a une question s'adressant à M. Posega, rapporteur de cette commission.

Selon le rapport, il semblerait que la route actuelle ne jouit pas du statut de route cantonale. On y parle de *route communale de première classe*. Après avoir consulté le plan des routes cantonales sur le guichet cartographique du canton, cette route est apparemment bien une route cantonale en traversée de localité, mais non pas une route communale.

Cela peut paraître anecdotique et ne pose pas problème pour le présent préavis, mais pourrait avoir des conséquences par rapport à ce que l'on est ou pas libre de faire.

Il souhaite que cette question soit clarifiée.

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, précise quelques éléments de réponse qui sont complétés par M. le Syndic.

**M. Christian Maeder, Syndic**, confirme que la route de Villars reste une route cantonale. *En localité*, les routes cantonales sont entièrement à charge de la commune concernée qui veille à l'entretien des trottoirs et de la chaussée ainsi que de l'éclairage public. Quant aux routes cantonales *hors localité*, le canton prend uniquement à sa charge l'entretien de la chaussée. En cas d'aménagement relatif à la mobilité douce ou à l'éclairage, il appartient alors aux communes de les assumer.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2018/05 tel que présenté est **accepté à une très large majorité, avec une abstention**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2018/05,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

d'abroger le plan d'alignement approuvé par le Conseil d'Etat le 24 avril 1936 et d'adopter le plan fixant la limite des constructions de la rue du Villars, soumis à l'enquête publique du 12 novembre au 11 décembre 2016.

#### **POINT 9 Divers**

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur les Divers.

**M. Gérald Lagrive** informe l'Assemblée qu'une manifestation gratuite a lieu à l'UNIL. Il s'agit du festival *Unilive*. Considérant qu'il est encore relativement tôt, les membres du Conseil pourraient encore y participer ...

**M. Michele Mossi** dépose un vœu concernant le *Fonds pour le développement durable* dont il transmettra le texte sur formulaire ad hoc au secrétariat du Conseil.

Ecublens, ville et campagne, est tournée en permanence vers le développement durable. Samedi, notre commune fêtera le label Ville Verte. Nous appliquons depuis 2009 le nouveau

*Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité*<sup>2</sup> qui a permis la constitution d'un *Fonds communal d'encouragement pour le développement durable*.

Ce Fonds, dont les objectifs sont aisément consultables sur le site communal, propose diverses subventions, notamment pour l'installation de capteurs solaires photovoltaïques pour les bâtiments individuels, collectifs ou commerciaux, ainsi que des subventions pour le remplacement de batterie pour les vélos électriques.

Par contre, nous n'avons aucune subvention pour l'installation de batteries de stockage d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques installés sur les toitures des maisons individuelles ou collectives. Actuellement, ces batteries se démocratisent et deviennent de plus en plus intéressantes. Cependant, sans subvention, elles ne sont pas encore parfaitement rentables, à moins que le programme d'utilisation de l'énergie soit complètement bouleversé et que l'on parvienne à s'organiser pour utiliser pleinement l'énergie stockée dans ces batteries, incluant le temps d'attente pour leur recharge.

**M. Mossi** signale en avoir installé une ce matin même, cette préoccupation ne le concerne donc plus directement. Il signale que le canton a lancé un important programme de subvention qui était en vigueur jusqu'à la fin de l'année écoulée. Grâce à ces subventions cantonales, qui ne sont plus disponibles aujourd'hui, l'installation de ces batteries devenait intéressante. Aussi, il demande à la Municipalité d'intégrer dans ce Fonds une subvention pour ce type d'installation qui peut avoir un impact non négligeable sur la consommation d'énergie.

Avec les panneaux photovoltaïques, on produit de l'énergie en journée, mais en fin de compte, on ne la consomme pas. Pour ce qui le concerne, il consomme au maximum le 30% de ce qui est produit. Avec la batterie, il devrait atteindre environ 70%, voire même à certaines périodes, avoisiner une autoconsommation, exception faite des mois hivernaux.

En conclusion, il encourage la Municipalité à intégrer des subsides dans ce Fonds pour ce type d'installation. Il en a déjà formulé la demande par e-mail en 2017, mais n'a pas reçu de réponse, raison pour laquelle il utilise le créneau du vœu pour passer son message.

**Mme la Présidente**, constatant que la parole n'est plus sollicitée, tout en soulignant le caractère exceptionnel de cette annonce, informe l'Assemblée qu'à l'occasion de ses 40 ans d'activité, le Volley-Ball Club Ecublens organise le samedi 28 avril, dès 18h30, une chinoise de soutien (Fr. 40.00). Puis, elle poursuit avec l'ordre du jour.

## **POINT 10      Communications municipales**

### **A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :**

**Mme la Présidente** ouvre la discussions sur les communications municipales écrites point par point pour lesquelles la parole n'est pas demandée, puis passe aux :

### **B – COMMUNICATIONS ORALES :**

**M. Jean Cavalli, Municipal**, comme l'a évoqué M. Michele Mossi, rappelle la remise du label Ville Verte qui a été décerné à Ecublens au terme d'un audit très *fouillé* par l'Association des Villes vertes. C'est une première pour la Suisse romande. Ce label, qui a nécessité la mobilisation des collaborateurs du Service des travaux qu'il remercie pour leur travail, s'accorde à merveille avec notre slogan : Ville et campagne.

---

<sup>2</sup> Règlement du 6 novembre 2008, modifié le 18 novembre 2016.



Les membres de l'assemblée sont les bienvenus, dès 11h00, ce samedi 28 avril, à la place François Sylvant. Après une partie officielle, le programme prévoit entre autres activités, des jeux pour les enfants, des stands d'information et un apéritif dinatoire. La météo ayant été agréable ces derniers jours, il ne reste plus qu'à espérer que le beau temps soit également de la partie lors de cet événement.

Mme **Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, procède à l'annonce des événements suivants :

*Samedi 28 avril 2018, à 19h30 : repas de soutien des Juniors du FC Ecublens.*

*Dimanche 29 avril, à 17h00, Galerie du Pressoir : Concert de Corinne et Julien Galland ; spectacle autour d'un piano-lecture qu'elle ne peut que recommander.*

*Dimanche 6 mai 2018, dès 14h00 : La plus grande leçon de gym, terrain de foot du Croset ; il s'agit de relever un défi au niveau national et de démontrer que notre commune bouge !*

*Le vendredi 25 mai 2018 : Fête des voisins : cette fête est destinée à toutes et à tous. Les personnes intéressées à son organisation peuvent s'adresser au Service des affaires culturelles pour obtenir divers documents, voire plus.*

*Le samedi 26 mai 2018 :*



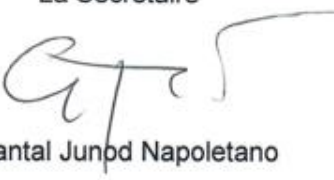
*Fête du printemps, dès 12h00, à la Galerie du Pressoir ainsi que la*

*Fête interculturelle, dès 16h00, à la place François Sylvant, organisée par la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers et le Service de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.*

**Mme la Municipale** rappelle la possibilité de s'abonner à toutes les *Actualités et Manifestations* concernant notre commune en sélectionnant les thèmes de son choix via le bouton internet situé en bas de page : « *Je m'inscris aux notifications* ».

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente** clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres de l'Assemblée pour la bonne tenue et la qualité des débats. Il est 20h54.

Ecublens, le 1<sup>er</sup> mai 2018.

La Présidente		La Secrétaire
 Anuta Pichon		 Chantal Junpd Napoletano

Annexes :

- I Extrait du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2017
- II Lettre de démission de M. le Conseiller Laurent Renaud du 3 avril 2018
- III Vœu de M. Michele Mossi concernant le Fonds pour le développement durable (à suivre)